

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 octobre 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Georges Piché, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Mario Lachaine, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2014-10-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général :

En y retirant le point suivant :

17 - Plan de conservation du patrimoine

Et en y ajoutant les points suivants :

- Commission du territoire agricole du Québec
- Mandat au vérificateur
- Annulation de 3 constats d'infraction à la Ville de Mont-Laurier

ADOPTÉE

2014-10-260

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8, 17, 23 SEPTEMBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 8, 17 et 23 septembre 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 8, 17 et 23 septembre 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-10-261

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-06

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-06

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Honoraires professionnels adm	02-130-10-411-00		180.00
Ent. Rép. Équipements divers	02-130-10-526-00	180.00	
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		100.00
Fournitures de bureaux autres locaux	02-130-10-670-01	100.00	
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		250.00
Autres frais de financement	02-130-10-880-00	250.00	
Honoraires professionnels adm	02-130-10-411-00		1000.00
Frais de congrès	02-130-10-346-00	1000.00	
Honoraires professionnels adm	02-130-10-411-00		1000.00
Frais de congrès	02-130-10-346-00	1000.00	
Honoraires professionnels adm	02-130-10-411-00		60.00
Ent. Rép équipements divers	02-130-10-526-00	60.00	
Honoraires professionnels adm	02-130-10-411-00		2217.00
Assurances générales	02-130-10-421-00	2217.00	
Association abonnement	02-110-00-494-00		200.00
Frais de représentation	02-110-00-493-00	200.00	
Santé et bien-être			
Politiques familiales	02-629-00-971-06		10000.00
Politique des aînés	02-629-00-971-05		10000.00
Politique familiale	02-590-40-419-00	10000.00	
Politique des aînés	02-590-40-419-01	10000.00	
Urbanisme			
Salaire aide-urbanisme	02-610-00-141-21		475.00
Journaux, avis publics	02-610-00-341-00	475.00	
Fournitures de bureau urbanisme	02-610-00-670-00		415.00
Équipement de bureau	02-610-00-726-00	415.00	
Internet urbanisme	02-610-00-335-00		100.00
Frais de transport et poste	02-610-00-321-00	100.00	
Publicité et informations urbanisme	02-610-00-340-00		20.00
Vêtements, chaussures et fournitures	02-610-00-650-00	20.00	
Secrétariat urbanisme	02-610-00-141-22		550.00
Services adm et informatique	02-610-00-414-00	550.00	
Incendie			
Rémunération prévention	02-220-00-141-42		1382.00
Assurances service incendie	02-220-00-421-00	1382.00	
Pièces et accessoires	02-220-00-640-00		300.00
Pagettes et radios (achat)	02-220-00-339-01	300.00	
Loisirs			
Ent. Rép. Bât. Terrain aréna	02-701-30-522-00		2500.00

Droits d'entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01		978.00
Réparation Zamboni	02-701-30-526-01	2000.00	
Publicité information	02-701-10-340-00	500.00	
Frais de transport terrain de jeux	02-701-53-310-00	978.00	
Ent. Rép. Bat. Terrain#	02-701-30-522-00		1000.00
Pièces et acc. Patinoire ext.	02-701-40-640-00	1000.00	
Skate	02-701-52-521-00		500.00
Électricité parc	02-701-51-681-00	500.00	
Skate	02-701-52-521-00		1000.00
Électricité parc	02-701-51-681-00	1000.00	
Travaux publics			
Location de terrain	02-701-51-512-00		1000.00
Location d'équipements divers	02-701-51-516-00	1000.00	
Services juridiques adm. Voirie	02-321-00-412-00		100.00
Frais de transport et poste	02-321-00-321-00	100.00	
Assurance-collective	02-321-00-282-00		306.00
Frais de déplacement	02-321-00-310-00	306.00	
Assurance-collective	02-321-00-282-00		140.00
Équipement de bureau	02-321-00-726-00	140.00	
Assurance-collective	02-321-00-282-00		10.00
Équipement de bureau	02-321-00-726-00	10.00	
Hygiène du milieu			
Services scientifiques et génies usine de filtration	02-412-00-411-00		1220.00
Contrat usine de filtration	02-412-00-444-01	1220.00	
Téléphone	02-414-00-331-00		100.00
Équipements de bureau	02-414-00-726-00	100.00	
	GRAND TOTAL	37 103.00 \$	37 103.00 \$

ADOPTÉE

2014-10-262

COMPTES À PAYER

LISTE DÉPOSÉE AU 14 OCTOBRE 2014 POUR ACCEPTATION

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 octobre 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....244 391.01 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....299 548.99 \$

TOTAL DU MOIS.....543 940.00 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-10-263

ÉTATS FINANCIERS O.M.H. FERME-NEUVE, DÉFICIT 2013

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de 601.00 \$ au nom de l'OMH Ferme-Neuve afin de payer le déficit final de l'année 2013, à la suite du dépôt des états financiers de cet organisme.

ADOPTÉE

2014-10-264 SUBVENTIONS MUNICIPALES 2014

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de subvention pour les organismes suivants :

Place aux jeunes d'Antoine Labelle (Zone emploi)	300 \$
Coopérative de santé (Ferme-Neuve)	3000 \$
Comité de Bénévolat de Ferme-Neuve	<u>250 \$</u>
	3 550.00 \$

ADOPTÉE

2014-10-265 NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA RIDL

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier la résolution 268-11-13 qui mandatait Monsieur Mario Lachaine, conseiller en tant que substitut à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) par Monsieur Gilbert Pilote, maire, qui agira en tant que substitut à Monsieur Georges Piché, conseiller, lorsque celui-ci ne pourra être présent aux réunions de la RIDL.

ADOPTÉE

2014-10-266 EMPRUNT TEMPORAIRE – PROJET DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à demander à la Caisse Desjardins un emprunt temporaire au montant maximal de 3 200 000 \$ tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre des travaux du centre sportif Ben-Leduc en attente d'un financement permanent.

QUE le Maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

2014-10-267 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES EN VERTU DU C.M. ARTICLE 1065

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-10-268 APPROPRIATION DES SURPLUS

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal engage les sommes suivantes à même le surplus accumulé au 31 décembre 2013 :

Projet Antoine-Labelle en forme (équipements)	5 000 \$
Projet Démantèlement fibre optique III	<u>10 000 \$</u>
Appropriation totale des surplus accumulés 2013	15 000 \$

ADOPTÉE

2014-10-269 VENTE PAR SHERIF

CONSIDERANT que la résolution 2014-07-189 autorisait le directeur à enchérir pour l'acquisition de l'immeuble du 390 et 392, 9^e Avenue à Ferme-Neuve ;

CONSIDERANT que seule la municipalité a enchéri sur cet immeuble au coût minimal de 45 275.00 \$ qui représentait 25 % de la valeur de l'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 45,275.00 \$ soit prise à même le surplus budgétaire 2013 afin de payer cet achat.

DE PLUS, il est résolu qu'un chèque de 124.00 \$ soit émis au nom du Bureau de la publicité des droits afin de faire enregistrer l'acte d'achat par la municipalité.

ADOPTÉE

2014-10-270 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, 16^E RUE (391, 9^E AVENUE)

ATTENDU que Monsieur Réal Paquette était propriétaire de l'immeuble sis au 391, 9^e Avenue, Ferme-Neuve, désigné comme étant le lot 183, Village de Ferme-Neuve, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que Monsieur Paquette a vendu cette propriété le 26 septembre 2014 à Jeff Bélec et Stécy Aubin aux termes d'un acte reçu devant Me Jacinthe Fex, notaire, publié sous le numéro 21 081 409;

ATTENDU qu'aux fins de cette vente, Monsieur Paquette a obtenu un certificat de localisation préparé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, le 10 septembre 2014, sa minute 1300;

ATTENDU qu'à son paragraphe 5.1 e) l'arpenteur-géomètre mentionne que : Une partie de la corniche, le long du mur Nord de la maison, est située en partie à l'extérieur de la limite de propriété;

ATTENDU qu'il appert du plan accompagnant le certificat de localisation que la corniche empiète plus précisément dans l'emprise de la 16^e Rue, appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'emprise physique de la rue, c'est-à-dire l'endroit où les voitures circulent, se situe en réalité à plus de six mètres (6 m) de la limite de propriété de Monsieur Bélec et Madame Aubin;

ATTENDU que la résidence sise au 391, 9^e Avenue, a été construite vers 1962 et qu'aucun agrandissement ne lui a été ajouté;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve entend collaborer à la régularisation de la situation, compte tenu des deux (2) paragraphes précédents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve cède une bande de terrain d'un mètre (1 m) de largeur par toute la profondeur du terrain de Jeff Bélec et Stécy Aubin, soit le long de la limite Nord de leur propriété et plus précisément pour une longueur de 34,78 mètres.

QUE le prix de vente soit établi à 10,76 \$ du mètre carré, soit un total de 374,23 \$.

QU'étant donné que cette rue (16^e Rue) est montrée à l'originare, sans désignation cadastrale, il est résolu de publier l'acte de vente à l'index des noms du Registre foncier et d'acheminer une copie au rénovateur avant le 17 novembre 2014, soit la date du gel administratif dans cette zone, afin que ce dernier puisse soustraire cette parcelle au moment de la rénovation cadastrale de la rue.

QUE tous les frais relatifs à cette vente soient assumés par Jeff Bélec et Stécy Aubin.

De mandater Gilbert Pilote, maire, et Normand Bélanger, directeur général, pour signer cet acte de vente au nom de la municipalité, tel que préparé par Me Jacinthe Fex, notaire.

ADOPTÉE

2014-10-271

DÉMANTÈLEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (SECTEUR WINDIGO)

CONSIDÉRANT que la compagnie Hydro Québec a avisé la municipalité qu'elle procéderait à l'enlèvement de poteaux sur le chemin de la montée Leblanc;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède de la fibre optique sur le tronçon visé par ces travaux et que la fibre doit être enlevée avant le 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a obtenu une offre de services de l'entreprise André Meilleur entrepreneur électricien inc. Au coût de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le directeur général a donné son aval pour que les travaux soient effectués avant le 30 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le paiement à André Meilleur entrepreneur électricien inc., le montant de 4 500.00 \$ plus les taxes applicables pour le démantèlement de la phase II de la fibre optique (secteur du Windigo).

DE PLUS, il est résolu que cette somme soit prise à même les surplus budgétaires 2013.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

2014-10-272

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 23-19 modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit tenue le 10 novembre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2014-10-273

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 000.00 \$ soit versée comme deuxième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard aux travaux d'infrastructure du *Festival des Camionneurs*.

ADOPTÉE

2014-10-274

CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC – MISE À NIVEAU LOT-1 - INGÉNIEUR, SECOND PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à verser la somme de 27 046.29 \$ plus les taxes applicables à WSP Canada inc., firme d'ingénierie, représentant le second paiement, pour les services de la mise à niveau Lot-1 et 2 du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2014-10-275

ACCEPTATION MUNICIPALE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS, CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les demandes de changements dans le projet de « Mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc » pour les lots 1 et 2, en date du 30 septembre 2014, soit ;

Lot # 1

Architecture	PMA-01 à PMA-03	9 860.10 \$
Électromécanique	ME-01, ME-02, ME-05	18 060.20 \$

Lot # 2

Architecture	Addenda #1, DC-2 à DC-8	18 571.15 \$
Électromécanique	ME-01, ME-2, ME-3 (partiel)	23 025.22 \$

Total au 30 septembre 2014-10-07		69 516.67 \$
----------------------------------	--	--------------

ADOPTÉE

2014-10-276

QUATRIÈME VERSEMENT, MISE À NIVEAU LOT-1 FN-14-L-01

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie de la municipalité selon son rapport du 6 octobre 2014, recommande le quatrième paiement à l'entrepreneur un montant de 528 445.55 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un quatrième versement au montant de 528 445.55 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-1 selon le devis 131-25246-00.

ADOPTÉE

2014-10-277

PREMIER VERSEMENT, MISE À NIVEAU LOT-2 FN-14-L-03

CONSIDÉRANT que la firme d'architecte Pierre-Luc Beauregard selon son rapport du 7 octobre 2014, recommande le premier paiement à l'entrepreneur un montant de 329 043.15 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un premier versement au montant de 329 043.15 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-2.

ADOPTÉE

2014-10-278

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION (2014-18)

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées dans le cadre de la programmation pour le TECQ 2014-2018, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing., telle que décrite dans sa correspondance du 2 octobre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées dans le cadre de la programmation pour le TECQ 2014-2018, et que la somme de 3 750 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le surplus non affecté au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-10-279

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la capacité résiduelle des étangs, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing., telle que décrite dans sa correspondance du 6 octobre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la capacité résiduelle des étangs, et que la somme de 4 000 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le surplus non affecté au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-10-280 BUDGET ADDITIONNEL POUR L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL (travaux publics)

Il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à poursuivre les semaines de travail pour les employés aux travaux publics comme suit :

5 employés pour 3 semaines additionnelles
2 employés pour 1 semaine additionnelle

QUE la somme de 18,000 \$ soit réservée à même les surplus accumulés pour en défrayer les salaires et avantages sociaux.

ADOPTÉE

2014-10-281 CAPTURE DES CASTORS, MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve autorise le directeur des travaux publics à aviser les personnes retenues pour attraper les castors à la demande municipale de la nouvelle tarification qui sera celle-ci :

Toutes captures demandées par le service des travaux publics seront rémunérées de base à 50.00 \$ du castor dans un rayon de 8 kilomètres par voie terrestre.

Toutes captures demandées par le service des travaux publics excédant le rayon de 8 kilomètres seront rémunérées à 75.00 \$ du castor.

Aucuns frais de déplacement ne seront défrayés par la municipalité, ces tarifs incluent les déplacements.

Le directeur des travaux publics sera responsable de l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-10-282

TRAVAUX DE CONCERT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de réserver la somme de 100,000 \$ à même les surplus accumulés au 31 décembre 2013, pour des travaux de voirie qui auront lieu sur la route 17 conjointement avec la Commission scolaire Pierre-Neveu, dans le cadre de travaux par des étudiants.

ADOPTÉE

2014-10-283

ACHAT D'UN TRACTEUR AGRICOLE APPEL D'OFFRES FN 14-V-06

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour l'achat d'un tracteur agricole pour les services des travaux publics et des loisirs de la municipalité, FN-14-V-06;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 25 septembre 2014 à la salle du conseil en présence du directeur général et du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre et que le directeur des travaux publics l'a jugé conforme;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de la seule soumission qui se détaille comme suit :

Agricole Ferme-Neuve inc.
Tracteur de marque : Deutz Fahr
Modèle : Agrofarm 420 PL
Année : 2012 (neuf)
Coût : 71 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à l'entreprise « Agricole Ferme-Neuve inc. » l'achat du tracteur agricole tel que décrit dans sa soumission.

QUE la facture d'Agricole Ferme-Neuve inc. soit payée à même le fonds de roulement, soit la somme de 71 000.00 \$ non taxable, remboursable sur un terme de 10 ans au montant de 7 100.00 \$ par année.

ADOPTÉE

2014-10-284

ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur agricole pour ses besoins municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Agricoles Ferme-Neuve inc. pour un souffleur « Couture 100 hp 86 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à l'entreprise « Agricole Ferme-Neuve inc. » l'achat du souffleur Couture 100 hp 86, tel que décrit dans sa soumission.

QUE la facture d'Agricole Ferme-Neuve inc. soit payée à même le fonds de roulement, soit la somme de 12 647.25 \$ taxable, remboursable sur un terme de 10 ans au montant de 1 140.81 \$ par année.

ADOPTÉE

2014-10-285

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4 ROUES MOTRICES, FN 14-V-07

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour l'achat d'une camionnette 4 roues motrices, pour les services des travaux publics, FN-14-V-07;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 25 septembre 2014 à la salle du conseil en présence du directeur général et du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé leurs offres et que le directeur des travaux publics les a jugé conformes;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture qui se détaille comme suit :

Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée	36 735.00 \$
Gérard Hubert Automobile Ltée	34 000.00 \$
Gérard Hubert Automobile Ltée	32 050.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à l'entreprise « Gérard Hubert Automobile Ltée » l'achat de la camionnette 4 roues motrices, tel que décrit dans sa soumission.

QUE la facture de « Gérard Hubert Automobile Ltée » soit payée à même le fonds de roulement, soit la somme de 32 050.00 \$ taxable, remboursable sur un terme de 10 ans au montant de 3 323.92 \$ par année.

QUE le dépôt de soumission du soumissionnaire non retenu lui soit remboursé.

ADOPTÉE

2014-10-286

PAIEMENT DE LA FACTURE D'ACHAT ET DE TRANSPORT D'AGRÉGATS (RANG 3 WÜRTELE)

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture de l'entreprise Lacelle et Frères numéro 005996, au montant de 65 122.83 \$ avant taxes pour les travaux dans le chemin Rang 3 Würtele suite à la soumission FN 14-V-05.

QUE le directeur général soit autorisé à émettre le chèque en paiement de ce contrat.

ADOPTÉE

2014-10-287

PANNEAU DE CONTRÔLE USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT qu'il y eut bris majeur au panneau de contrôle à l'usine d'épuration et qu'il est nécessaire d'en faire le changement;

CONSIDÉRANT que le directeur a fait la commande de cette pièce à la suite de discussion avec le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve l'achat du panneau de contrôle pour l'usine d'épuration au montant de 10 990.00 \$ (avant taxes).

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un chèque au nom de l'entreprise « Xylem Canada company » et que cette dépense soit prise à même les surplus budgétaires 2013.

ADOPTÉE

2014-10-288

RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – FORMULAIRES DSI-2003

ATTENDU la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC a procédé à l'octroi d'un contrat à la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C. pour ladite révision;

ATTENDU que la firme doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et, notamment, aux formulaires DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve autorise Simon Lagacée, Patrick Leduc et Martin Cossette de la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C. à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produits par le service de sécurité incendie de Ferme-Neuve. Cette autorisation est valide pour la prochaine année suivant l'adoption de la présente.

ADOPTÉE

2014-10-289

MANDAT SPÉCIAL AU VÉRIFICATEUR

ATTENDU que la municipalité désire mettre à jour certains dossiers comptables;

ATTENDU qu'à cet effet, la firme comptable « Allard Guilbault Mayer Millaire Richer »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil la Municipalité de Ferme-Neuve retienne les services de la firme comptable « Allard Guilbault Mayer Millaire Richer » afin de faire les vérifications comptable demandées sur les procédures actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

2014-10-290

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DOSSIER : M & R CHARBONNEAU INC.

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que la demande de renouvellement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 1-P, dans le rang 2, canton de Moreau est conforme à la réglementation municipale sur son territoire.

ADOPTÉE

2014-10-291

ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION – VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve avise la Ville de Mont-Laurier qu'elle désire annuler les constats d'infraction n° 803981593, 803981594 et 803981595, tel que demandé par la Ville pour ces dossiers.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-10-292

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 50.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général